

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources  
Tél : 04 66 56 11 89  
Réf : MR/IS/LS

**Objet : Délégation de signature en matière de gestion des services de l'administration générale à Mme Christelle BARRES - directrice générale adjointe de la DGA administration générale / citoyenneté**

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,

**Vu** la délibération n°25\_02\_01 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection du maire,

**Considérant** que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

**Considérant** que Mme Christelle BARRES exerce les fonctions de directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté de la ville d'Alès,

**Considérant** que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion des services de l'administration générale et de la citoyenneté à la directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté de la ville d'Alès,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle BARRES - directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en ce qui concerne le service et les documents suivants :

**Service communal hygiène et santé (S.C.H.S)**

- les courriers à destination des prestataires ou tiers,
- les courriers à destination des notaires - certificat de salubrité vente,
- les courriers à destination des associations tutélaires,
- les courriers envoyés à la DDTM, ARS ou administrations
- les courriers envoyés à l'ANFR (résultats - ondes électromagnétiques),
- les courriers envoyés aux fournisseurs.

## **Service électoral**

- les accusés de réception des demandes d'inscription sur les listes électorales,
- les réponses aux différents organismes et particuliers suite à des demandes de renseignements,
- les demandes de pièces complémentaires pour les dossiers d'inscription sur les listes électorales ou les dossiers de recensement ,
- les réponses aux demandes de renseignements pour s'inscrire sur les listes électorales avec envoi de documents.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, pour l'ensemble des dépenses relatives à la direction générale adjointe en charge des services de l'administration générale et de la citoyenneté pour :

- les bons de commande juridiques et financiers,
- les courriers de reconduction de marchés,
- les décomptes généraux et définitifs (D.G.D.),
- les ordres de service,
- les procès-verbaux de réception de travaux,
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement,
- les certificats administratifs à l'appui d'un paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATHELIN, directeur général, à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint et à Mmes Lydia PICQ et Isabelle SCHMIDT, directrices générales adjointes, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, en matière de dépenses de la direction générale adjointe administration générale / citoyenneté pour les documents listés au présent article.

## **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, délégation de signature est donnée à M. Éric POCHER, responsable du service communal hygiène et santé (S.C.H.S), sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le maire, en ce qui concerne :

- les courriers à destination des prestataires ou tiers,
- les courriers à destination des notaires - certificat de salubrité vente,
- les courriers à destination des associations tutélaires,
- les courriers envoyés à l'ANFR (résultats - ondes électromagnétiques)
- les courriers envoyés aux fournisseurs.

## **ARTICLE 4 :**

Les actes pris par Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe dans les matières déléguées par Monsieur le maire portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services de l'administration générale et de la citoyenneté ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Patrick CATHELIN, directeur général, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le directeur général ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Pierre VIGUIÉ, Mmes Lydia PICQ ou Isabelle SCHMIDT – directeur(trices) général(les) adjoint(es), dans les matières qui leur auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le/la directeur/trice général/le adjoint/e ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Éric POCHER, responsable de service, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le responsable du service ».

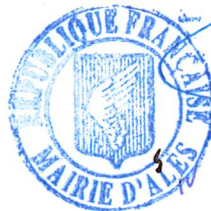
#### **ARTICLE 5 :**

L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

#### **ARTICLE 6 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Christelle BARRES, Lydia PICQ, Isabelle SCHMIDT et à MM. Patrick CATHELINÉAU, Éric POCHER et Pierre VIGUIÉ.



Alès, le 28 MARS 2025

Le Maire

Christophe RIVENQ

